

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 juin 2025	N° 2025-233

Convocation du 28 mai 2025

Aujourd'hui vendredi 6 juin 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT

Mme Christine BONNEFOY à M. Jacques MANGON

M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE

M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL

M. Nicolas PEREIRA à M. Fabien ROBERT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250606-lmc1108700-DE-1-1 Date de télétransmission : 16/06/2025 Date de réception préfecture : 16/06/2025 Publié : 16/06/2025
--

	Conseil du 6 juin 2025	<i>Délibération</i>
	Direction de l'Habitat Mission PRU contractualisés Etat ANRU	N° 2025-233

Convention concernant la mise en œuvre de la concession d'aménagement pour la requalification du centre historique de BORDEAUX, 2022 2025 - Convention de participation de la ville de Bordeaux à l'équilibre d'opérations dans le cadre du contrat de concession - Avenant n°1 - Décision - Autorisation

Madame Andréea KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2021- 410, Bordeaux Métropole a décidé de poursuivre l'opération d'aménagement engagée sur le centre historique dans le cadre d'une concession d'aménagement d'une durée de 3 ans (2022- 2025) et a autorisé le Président de Bordeaux métropole, ou son représentant, à engager la procédure de passation de la concession d'aménagement.

Par délibération n°2022- 234, Bordeaux métropole a désigné l'opérateur InCité à la suite de la procédure de consultation pour la concession d'aménagement 2022-2025. Le bilan prévisionnel de l'opération nécessitait un montant de participation du concédant à hauteur de 11 400 000 € pour une opération d'un montant total de 27 746 721 €. Dans ce cadre, la ville de Bordeaux participait au financement de ce déficit à hauteur du tiers par continuité au principe de financement posé lors du transfert de la précédente concession, soit 3 800 000 €. Cette participation a fait l'objet d'une convention signée le 3 novembre 2022.

Le contexte de la concession 2022-2025 ayant beaucoup évolué depuis le moment où le concessionnaire a été amené à formuler son offre tant s'agissant de la valorisation du stock d'entrée à reprendre, que du programme associé à son recyclage ou des conditions économiques rendant plus onéreuses les opérations et allongeant leur recyclage, Bordeaux Métropole a acté par délibération 2025-144 du 4 avril 2025 la signature d'un avenant au traité de concession portant sur sa prolongation de 18 mois (soit un terme au 31 décembre 2026) et entérinant le complément de participation en résultant soit 5 M€ (16,4 M€ de participation prévisionnelle totale).

C'est pourquoi, il convient de modifier les termes de la convention signée entre Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux, impactés par cet avenant au traité de concession et de revoir notamment la contribution attendue de la ville de Bordeaux qui s'établit à 5 466 667 € au total (soit une augmentation de la participation prévisionnelle de 1 666 667 €). Tel est l'objet de l'avenant annexé au présent rapport.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les délibérations 2022-234 du 20/05/2022 et 2025-144 du 04/04/2025 validant respectivement le choix de la société InCité en tant qu'attributaire de la concession d'aménagement pour la requalification du centre historique de Bordeaux et approuvant le traité de concession et ses annexes et l'avenant n°1 audit traité de concession,

VU la délibération 2022-466 du 30/09/2022 validant la convention de participation de la ville de Bordeaux à l'équilibre d'opération dans le cadre du contrat de concession,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster les termes de la convention avec la ville de Bordeaux au regard des nouvelles conditions de réalisation de la concession d'aménagement du centre historique de Bordeaux,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de participation de la ville de Bordeaux à l'équilibre de la concession d'aménagement pour la requalification du centre historique de Bordeaux, 2022-2026,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer l'avenant à la convention ci-annexée, et tout document intervenant dans ce cadre ou en découlant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de l'opération et de la présente délibération,

Article 3 : d'imputer la recette correspondante sur le budget principal des exercices concernés au chapitre 13, article 13141, fonction 552.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juin 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,